



# COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

## SEANCE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le 30 mars à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 20/03/2023  
Nombre de membres en exercice : 45  
Nombre de membres présents : 39  
Nombre de procurations : 1  
Votes pour : 40  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COT Mélanie (Castex), LECLERC Jean (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, COUSTURE Eliane, CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaetano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

**ETAIENT ABSENTS**: COURTIAL Anne (Castex)

**ETAIENT EXCUSES**: CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), PANIFOUS Laurent (Le Fossat) SUPERY Jean-Marc (Le Mas d' Azil), MALBREIL Agnès (Saint-Ybars)

**PROCURATIONS**: CAMPS Frédéric à DUFOSSE Dominique

### Délibération n° 2023-30 Mise en ligne à la date du retour du visa

#### **Objet : Affectation des résultats comptes administratifs 2022**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes pour l' Année 2022 fait apparaître :

En fonctionnement :

total des dépenses	6 284 941,89 €
total des recettes	7 113 117,37 €
un résultat excédentaire pour 2022 de	828 175,48 €
un excédent reporté de 2021	603 216,90 €
le résultat de fonctionnement à affecter est donc de :	1 431 392,38 €

En investissement :

total des dépenses	4 431 706,74 €
total des recettes	3 467 790,43 €
un résultat déficitaire pour 2022 de	- 963 916,31 €
le déficit reporté 2021 de	- 478 364,60 €
un résultat de clôture déficitaire de	- 1 442 280,91 €

Les restes à réaliser s'élèvent à :

- en dépense	1 508 747,00 €
- en recette	2 512 697,00 €

Le besoin de financement s'élève à 438 330,91 €

Le Conseil Communautaire décide:

- d'affecter en couverture du besoin de financement au 1068	438 330,91 €
- de reporter en investissement au compte 001 (dépenses)	- 1 442 280,91 €
- de reporter en fonctionnement au compte 002 (recettes)	993 061,47 €

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Compte Administratif du Budget Annexe CEL Arize Lèze pour l' Année 2022 fait apparaître :

<u>En fonctionnement :</u>	
total des dépenses	1 233 553,95 €
total des recettes	1 199 693,93 €
un résultat déficitaire pour 2022 de	- 33 860,02 €
un résultat excédentaire reporté de 2021	12 407,13 €
un résultat de clôture déficitaire de	- 21 452,89 €
 <u>En investissement :</u>	
total des dépenses	42 211,89 €
total des recettes	46 447,00 €
un résultat excédentaire pour 2022 de	4 235,11 €
un résultat excédentaire reporté de 2021	12 047,00 €
un résultat de clôture excédentaire de	16 282,11 €
 Les restes à réaliser s'élèvent à :	
- en dépense	176 248,00 €
- en recette	927 500,00 €
 Le Conseil Communautaire décide:	
- de reporter en investissement au compte 001 (recettes)	16 282,11 €
- de reporter en fonctionnement au compte 002 (dépenses)	- 21 452,89 €

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Compte Administratif du Budget Annexe Hôtel d' Entreprises pour l' Année 2022 fait apparaître :

<u>En fonctionnement :</u>	
total des dépenses	180 453,12 €
total des recettes	162 348,63 €
un résultat déficitaire pour 2022 de	- 18 104,49 €
un résultat excédentaire reporté de 2021	39 687,81 €
le résultat de fonctionnement à affecter est donc de :	21 583,32 €
 <u>En investissement :</u>	
total des dépenses	84 657,97 €
total des recettes	56 250,16 €
un résultat déficitaire pour 2022 de	- 28 407,81 €
un déficit reporté de 2021	- 21 834,34 €
un résultat de clôture déficitaire de	- 50 242,15 €
 Les restes à réaliser s'élèvent à :	
- en dépense	0,00 €
- en recette	0,00 €
 Le besoin de financement s'élève à	 50 242,15 €
 Le Conseil Communautaire décide:	
- d'affecter en couverture du besoin de financement au 1068	21 583,32 €
- de reporter en investissement au compte 001 (dépenses)	- 50 242,15 €
- de reporter en fonctionnement au compte 002 (recettes)	0,00 €

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Compte Administratif du Budget Transport à la Demande pour l' Année 2022 fait apparaître :

<u>En fonctionnement :</u>	
total des dépenses	0,00 €
total des recettes	0,00 €
un résultat excédentaire pour 2022 de	0,00 €
un excédent reporté de 2021	3 227,15 €
un résultat de clôture excédentaire de	3 227,15 €
 <u>En investissement :</u>	
total des dépenses	0,00 €
total des recettes	0,00 €
un résultat excédentaire pour 2022 de	0,00 €
un excédent reporté de 2021	5 324,00 €
un résultat de clôture excédentaire de	5 324,00 €
 Le Conseil Communautaire décide:	
- de reporter en investissement au compte 001 (recettes)	5 324,00 €
- de reporter en fonctionnement au compte 002 (recettes)	3 227,15 €

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Compte Administratif du Budget Annexe ZA de Peyjouan pour l' Année 2022 fait apparaître :

<u>En fonctionnement :</u>	
total des dépenses	380 212,73 €
total des recettes	616 254,89 €
un résultat excédentaire pour 2022 de	236 042,16 €
le résultat déficitaire reporté de 2021 de	-175 940,94 €
le résultat de fonctionnement à affecter est donc de :	60 101,22 €
 <u>En investissement :</u>	
total des dépenses	631 499,05 €
total des recettes	369 430,46 €
un résultat déficitaire pour 2022 de	- 262 068,59 €
un excédent reporté de 2021	155 000,00 €
un résultat de clôture déficitaire de	- 107 068,59 €
 Le Conseil Communautaire décide:	
- de reporter en investissement au compte 001 (dépenses)	- 107 068,59 €
- de reporter en fonctionnement au compte 002 (recettes)	60 101,22 €

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Compte Administratif du Budget Annexe ZA de Daumazan pour l' Année 2022 fait apparaître :

<u>En fonctionnement :</u>	
total des dépenses	4 684,38 €
total des recettes	28 101,94 €
un résultat excédentaire pour 2022 de	23 417,56 €
un excédent reporté de 2021	0,00 €
le résultat de fonctionnement à affecter est donc de :	23 417,56 €
 <u>En investissement :</u>	
total des dépenses	3 606,94 €
total des recettes	4 683,38 €
un résultat excédentaire pour 2022 de	1 076,44 €
un déficit reporté de 2021	- 4 683,38 €
un résultat de clôture déficitaire de	- 3 606,94 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 009-200066223-20230330-DE\_2023\_30-DE

Le Conseil Communautaire décide:

- de reporter en investissement au compte 001 (dépenses)	- 3 606,94 €
- de reporter en fonctionnement au compte 002 (recettes)	23 417,56 €

Ces chiffres seront modifiés suite aux écarts de conversion et après prise en charge définitive des balances par le comptable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,  
VANDERSTRAETEN François

Le Président,  
COURNEIL Jean-Claude